

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 mai 2026 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :
1 rue Benoit-Sauvageau, lot 1 948 747, zone P-7

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une enseigne sur socle identifiant la nouvelle école primaire, d'une superficie de 4,65 mètres carrés et d'une hauteur de 3,05 mètres, alors que l'article 161 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15* prescrit une superficie maximale de 3,00 mètres carrés et une hauteur maximale de 3,00 mètres pour une enseigne sur socle.

2. Identification du site concerné :
16 rue Hainault, lot 1 949 007, zone R-17

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction d'un gazébo en cour avant alors que l'article 76 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15* n'autorise l'implantation de ce type de bâtiment accessoire qu'à l'intérieur des cours latérales et arrière.

3. Identification du site concerné :
135 boulevard Céline-Dion, lot 6 653 515, zone CR-12

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une clôture d'une hauteur de 3,96 mètres en cour latérale gauche afin de dissimuler une génératrice alors que l'article 80 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15* prescrit une hauteur maximale de 2,00 mètres pour les clôtures implantées dans les cours latérales.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 27 avril 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 27 avril 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 27 avril 2026.

Donné à Charlemagne ce 27 avril 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière